

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité Social et Economique
du 23 novembre 2020**

La séance est ouverte par Monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la société, à 14h00.

Personnes présentes :

Titulaires CSE 1^{er} Collège

Leïla TOTO – Gilles MILLERAND – Françoise BOURGEOIS – Frédéric GERVILLIERS – Thierry BOURDIER – Claire QUINONERO – Estelle GENET – François VANDENBROUCKE

Titulaires CSE 2^{ème} Collège

Anne Gaëlle GIRARD – Philippe DUTHU

Personnes absentes/excuses :

Driss EL ZAYTOUNI – Mounir SMAILI – Eric GIANNINI – Françoise TILLET – Florence MERLIN

Suppléants CSE en remplacement de titulaires absents :

Direction

Thomas FONTAINE – Directeur
Agnès GRANGIER – Dir. RH
Julien HARSON – Resp relations sociales

Représentants Syndicaux

Frédéric PISSOT - CGT
Julien SCHEID - UNSA

Invité(s) en séance

EXOCE
Nicolas SERVE – Dir. Contractuel et financier

1. Situation économique et financière 2019 de Keolis Dijon Mobilités : Présentation par le cabinet EXOCE de son rapport

Le Cabinet EXOCE présente la situation économique et financière de l'entreprise pour l'année 2019.

Le Président du CSE rappelle que l'objectif est d'avoir un résultat positif en fin d'année 2020 malgré le contexte particulier de l'année. Des discussions sur le financement du transport et le maintien de l'offre sont en cours avec Dijon Métropole.

Un représentant syndical demande si le financement du parking Monge fait partie des discussions.

Le Président du CSE répond que les recettes sont inférieures aux prévisions, malgré le frémissement de fréquentation qui avait été constaté. Aujourd'hui, se pose la question de comment augmenter la fréquentation, notamment grâce aux visiteurs de la Cité de la gastronomie, la police et les résidents.

Le représentant syndical fait part de son inquiétude sur l'activité d'EIFFIA, les parkings étant moins fréquentés, en particulier ceux à proximité des gares.

Le Président du CSE indique que le niveau de fréquentation du parking de la Gare Dijon a diminué en raison de la baisse de la circulation et des restrictions de déplacements.

Le représentant syndical demande si la fermeture du parking Dauphine est envisagée pour orienter les clients vers Monge.

Le Président du CSE précise qu'il y aura une réduction à moyen terme du nombre de parkings en centre-ville au profit des parkings périphériques, ce qui nécessitera de réfléchir sur la répartition du stationnement ouvrages / surface et une tarification combinée utilisation des transports / stationnement sur un parking.

Le représentant syndical demande à ce que les effectifs d'EIFFIA soient revus compte tenu de l'élargissement des zones payantes.

Le Président du CSE précise qu'EIFFIA connaît actuellement un absentéisme fort. En temps normal, l'effectif est conforme aux besoins. Par ailleurs, cette demande concerne les attributions d'EIFFIA.

Un représentant syndical demande s'il y a une volonté de développer CYCLEO.

Le Président du CSE indique qu'il n'y a pas de plan d'extension des stations velodi (40 stations), mais éventuellement un déplacement de certaines d'entre elles. La fréquentation des Diviapark a augmenté. Une réflexion devra être menée sur le renouvellement des vélos mis à disposition et les vélos électriques.

Un représentant syndical demande s'il est envisagé d'ajouter les trottinettes au contrat mobilité.
Le Président du CSE répond qu'il n'y a pas de volonté à ce jour de développer ce mode de mobilité.

Une membre du CSE s'interroge sur l'augmentation de la vitesse commerciale. Elle ajoute que l'allongement des temps de parcours a une incidence sur la vitesse commerciale et les conditions de travail.

La Direction indique que la mise en place du dispositif prioribus et quelques adaptations du réseau (ex : voies réservées) ont permis d'améliorer la vitesse commerciale, ce qui est attractif pour les clients, et de réduire les accidents. Bien qu'il s'agisse d'un indicateur dans le contrat de DSP, aucun objectif n'a été fixé. La vitesse commerciale ne doit pas être prise comme seul indicateur de performance d'un réseau.

Le Secrétaire du CSE constate que Keolis Bourgogne représente une part importante de la sous-traitance.
Le Directeur contractuel et financier précise qu'elle est liée aux difficultés rencontrées avec TRANSDEV.

Le Secrétaire du CSE demande des précisions sur les différences de prix au kilomètre entre les prestataires.
Le Directeur contractuel et financier indique que le prix varie en fonction des prestations réalisées (ex : Pleine lune) et des coûts de maintenance qui ne sont pas les mêmes entre les prestataires.

Un représentant syndical demande si l'achat des bus a fait l'objet d'un avenant au contrat de DSP.
Le Directeur contractuel et financier précise que l'augmentation des coûts de maintenance est liée à la maintenance des vieux bus et l'achat de bus en attendant l'arrivée des bus à hydrogène. Ces points sont traités dans l'avenant n°4 au contrat de DSP.

Un représentant syndical demande des précisions sur les honoraires.
Il peut s'agir des honoraires avec des prestataires (ex : KCP, KYSIO pour l'interface entre le SAE et l'information voyageurs), les honoraires d'avocats (ex : dossiers prud'homaux). Il peut également s'agir des honoraires du prestataire lorsque l'entreprise exerce un recours pour que les conséquences de l'accident du travail ne s'imputent pas sur le compte employeur et diminuer le taux AT.

Un membre du CSE demande s'il est prévu de généraliser la location de véhicules de service.
La Direction précise qu'il faut combiner locations et achats et diversifier les moyens de transport (ex : véhicule hydrogène, vélo de service).

Le Secrétaire du CSE constate que la masse salariale a peu évolué entre 2015 et 2019 et qu'il y a une augmentation du personnel en intérim.

La Directrice des ressources humaines précise que le niveau d'augmentation des salaires est globalement lié à l'inflation. Le recrutement d'intérimaires répond à une nécessité de remplacer temporairement des salariés absents ou aux besoins de renforts ponctuels (ex : période de rentrée à l'agence).

Le Secrétaire du CSE s'interroge sur l'emprunt de 7 millions d'euros effectués par l'entreprise alors qu'elle disposait d'une trésorerie de 15 millions d'euros, ce qui induit des charges financières dont le montant aurait pu être consacré à l'amélioration des conditions de travail.

Le Directeur contractuel et financier répond que cela n'a pas de conséquences sur les conditions de travail et que l'objectif était de financer de façon pérenne les investissements, lesquels sont portés par l'entreprise pour le compte de Dijon Métropole. Sur la durée du contrat de DSP, il est prévu 20 millions d'euros d'investissements. L'emprunt permet de financer les investissements, sans utiliser l'intégralité de la trésorerie. Il est précisé que la trésorerie évolue tout au long de l'année. L'image au 31/12/n est une simple photographie.

Les membres du CSE échangent sur le CICE de la société Keolis Dijon et le fait que la somme aurait pu être consacrée à la formation et à l'amélioration des conditions de travail.

Un membre du CSE demande des précisions sur crédit d'impôt « mécénat ».

Il permet d'augmenter les sommes qui sont accordées en soutien à la culture et aux associations. Il ne se s'agit pas d'un outil défiscalisation. La Direction rappelle que les partenariats ont été maintenus en 2020.

Un représentant syndical demande pourquoi la part du personnel extérieur dans la répartition de la valeur ajoutée augmente.

Le Cabinet EXOCE précise qu'il s'agit d'un effet mécanique lié à la baisse de la valeur ajoutée et l'augmentation du volume d'intérimaires.

Un membre du CSE demande des précisions sur les provisions liées aux entretiens professionnels non réalisés.

La Direction précise que certains entretiens n'ont pas été réalisés, notamment du fait d'absences de longue durée, ce qui pourrait induire le versement de pénalités. La date limite pour réaliser les entretiens professionnels a été reportée au 31/12/20. Le Gouvernement envisage un nouveau report.

Un membre signale que le fait d'être passé en CSP comptabilité n'est pas forcément positif. Des fournisseurs ne sont pas payés dans les délais.

L'entreprise est attentive aux délais de paiement des factures et n'a pas constaté de dégradation. Elle reconnaît toutefois qu'il peut y avoir de temps en temps une erreur ou qu'une facture soit perdue, comme pour tous les traitements informatiques de masse ou suite à une difficulté d'acheminement du courrier.

Un représentant syndical demande combien de personnes sont concernées par une convention de détachement avec la SNCF.

Une convention a été conclue pour le Directeur exploitation et une stagiaire.

Un représentant syndical fait part d'une enquête parlementaire sur les conditions de financement d'achat de bus électriques aux Pays-Bas.

2. Politique sociale 2019 de Keolis Dijon Mobilités : Présentation par le cabinet EXOCE de son rapport

Le Cabinet EXOCE présente la politique sociale de l'entreprise pour l'année 2019.

Un représentant syndical demande si le non remplacement du comptable est définitif.

La Direction répond positivement. Il n'y a pas d'activité de comptabilité en local du fait du CSP.

Un représentant syndical précise que l'emploi AVSR – AVP doit être conservé si un AVSR n'a plus sur son permis de conduire ou en cas d'embauche en attendant d'avoir le permis.

La Direction maintient le terme AVSR.

Un représentant syndical demande des précisions sur le nombre de ruptures conventionnelles demandées et refusées.

La Directrice des ressources humaines précise que les dernières demandes ont été acceptées afin d'accompagner des personnes qui souhaitent quitter l'entreprise pour réaliser un autre projet professionnel.

Un représentant syndical indique qu'il est difficile de modifier la répartition hommes / femmes à la conduite.

Il est précisé qu'une majorité de femmes a été recrutée lors des dernières campagnes de recrutement.

Un membre CSE regrette que le dispositif expérimental « congés enfants malades » prévu temporairement par l'accord d'entreprise NAO 2019/03 n'ait pas été poursuivi.

La Directrice des ressources humaines rappelle que ce dispositif n'a pas eu l'effet escompté sur le taux d'absentéisme dont l'objectif partagé était une diminution d'un point.

Un représentant syndical suggère la mise en place d'un roulement spécifique pour les conducteurs proches de la retraite.

La Directrice des ressources humaines rappelle que les salariés peuvent bénéficier d'un temps partiel de fin de carrière ou d'une retraite progressive (CARSAT). Le nombre de salariés en temps partiel volontaire est notamment limité à la conduite afin de faciliter un passage en temps partiel dans le cadre de ces 2 dispositifs.

3. Orientations stratégiques 2020 de Keolis Dijon Mobilités : Présentation par le cabinet EXOCE de son rapport

Le Cabinet EXOCE présente son rapport relatif aux orientations stratégiques 2020.

Un membre du CSE constate qu'il y a un écart entre l'effectif des conducteurs théorique et celui constaté.

Un membre du CSE interpelle la Direction sur l'offre de transports et le recours à la sous-traitance.

Le Président du CSE indique qu'il faut trouver un équilibre entre l'offre assurée en interne et la sous-traitance. Dijon Métropole n'envisage pas à ce jour de réduire l'offre de transports. La diminution de l'offre de cette année est conjoncturelle et liée à l'adaptation de l'offre aux mesures de confinement ou de couvre-feu. Le projet « capacités tram » devrait permettre d'améliorer la fréquentation tout en limitant les investissements. Certaines lignes devront être adaptées en fonction des projets immobiliers.

Le Secrétaire CSE ajoute qu'il est préférable d'adapter l'offre que de la réduire, tout en conservant la notion de service public.

Un membre du CSE demande des précisions sur les partenariats culturels et associatifs.

Le Président du CSE répond qu'il s'agit des partenariats avec Dijon Métropole et le secteur associatif (ex : La Vapeur). L'objectif est d'agir localement et que les actions menées soient cohérentes et en lien avec la mobilité. Ces actions permettent également de travailler sur « le collectif » de l'entreprise et le sentiment d'appartenance.

4. Consultation du CSE sur la situation économique et financière 2019 de Keolis Dijon Mobilités

A l'unanimité (9 votants), les membres du CSE rendent un avis défavorable sur la situation économique et financière 2019 de Keolis Dijon Mobilités.

5. Consultation du CSE sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi 2019 de Keolis Dijon Mobilités

A l'unanimité (9 votants), les membres du CSE rendent un avis défavorable sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi 2019 de Keolis Dijon Mobilités.


Un représentant syndical précise que l'entreprise pourrait faire évoluer sa position sur la répartition du résultat (80/20) au bénéfice des salariés et de l'amélioration des conditions de travail.

6. Consultation du CSE sur les orientations stratégiques 2020 de Keolis Dijon Mobilités

A l'unanimité (9 votants), les membres du CSE rendent un avis défavorable sur les orientations stratégiques 2020 de Keolis Dijon Mobilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

LE SECRETAIRE
Gilles MILLERAND



LE PRESIDENT
Thomas FONTAINE

